

Roland HUBERT  
Co-Secrétaire Général  
Valérie SIPAHIMALANI  
Sandrine CHARRIER  
Secrétaires Nationales

à

Monsieur Luc CHATEL  
**Ministre de l'Education Nationale**  
**Ministère de l'Education Nationale**  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

SC/YC/

Paris, le 6 février 2012

*Objet : modalités de passation des nouvelles épreuves orales au Baccalauréat 2013, texte paru au B.O. du 16 novembre 2011*

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous faire part des réactions des collègues enseignant les Langues Vivantes, aux modalités des épreuves du bac 2013.

S'ils accueillent très favorablement la réhabilitation de l'oral au travers d'une évaluation de ces compétences dans toutes les séries du Baccalauréat et reconnaissent la nécessité de cette évolution, ils s'opposent aux modalités imposées par le Ministère.

Le SNES n'accepte pas que les principes d'équité et d'impartialité sur lesquels se fondent les valeurs de l'école française ne soient plus respectés, puisqu'il est dorénavant prévu que les examinateurs du baccalauréat évaluent leurs propres élèves (ni copies anonymées, ni échanges d'élèves).

Par ailleurs, l'organisation décrite dans les nouveaux textes induit un travail d'équipe dont il n'est fait nulle part état lorsqu'il s'agit du choix des supports de la compréhension orale et de l'établissement des barèmes, à l'égal de ce qui se fait lors des commissions d'entente de la correction du bac écrit. Un travail d'équipe mérite d'être ménagé et intégré aux temps de service et/ou rémunéré.

En conséquence le SNES demande une réécriture des textes officiels de façon à garantir la plus grande équité et une nécessaire harmonisation entre les établissements et évaluateurs, ceci afin de préserver le caractère national de l'examen, et donc sa valeur.

Il est urgent de trouver des réponses si l'on veut protéger les enseignants et l'Institution des éventuelles pressions et attaques que pourraient déclencher certaines familles et élèves qui jugeront que leur traitement n'est pas identique à celui que les autres auraient reçu.

Pour le SNES, les points suivants sont incontournables :

1. Les épreuves doivent être terminales et nationales.
2. Les professeurs ne doivent pas évaluer leurs élèves.
3. Les épreuves orales doivent faire l'objet d'une semaine de passation nationale.
4. L'harmonisation entre les établissements doit être garantie par une banque nationale de sujets.
5. Des annales zéro doivent être rédigées, au moins pour la compréhension orale, le plus rapidement possible pour permettre aux équipes de s'approprier, cette année, les exigences de l'épreuve.
6. Les grilles d'évaluation doivent permettre de donner des points intermédiaires à un candidat dont la performance se situerait entre deux niveaux, et non pas comme la grille publiée le suggère, des points attribués globalement par niveau (par exemple, le niveau A2 attribue 5 points au candidat et le niveau suivant (B1) lui en attribue 8 sur 10).

De plus, une formation (et non une information) doit être donnée à tous les collègues qui devront faire face à une évaluation complexe.

Soyez assuré de notre volonté de contribuer à une critique constructive dans l'intérêt des élèves, des enseignants et de l'Education Nationale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.



R. HUBERT



V. SIPAHIMALANI

S. CHARRIER

*Copie : Monsieur Blanquer, Directeur de la DGESCO  
Monsieur Monnanteuil, Doyen de l'IGEN de Langues Vivantes*